



Le Québec doit dire non à la filière nucléaire

Montréal, le 4 mai 2012 – Le 18 mars dernier, à Québec, les représentants des seize conseils régionaux de l'environnement, réunis au conseil d'administration de leur regroupement, le RNCREQ, ont résolu unanimement de rejeter toute forme de développement de la filière nucléaire au Québec, y compris les travaux d'exploration et d'exploitation de l'uranium. Dans cette perspective, le RNCREQ souhaite que la centrale nucléaire Gentilly-2, située au Centre-du-Québec, soit fermée et démantelée. Pour compenser l'impact sur l'activité économique régionale, le Regroupement suggère que le gouvernement du Québec planifie la conversion économique de cette région et de sa voisine, la Mauricie, par des investissements significatifs dans des projets d'innovation et d'expertise dans le secteur de l'économie verte.

Cette prise de position arrive au moment où le gouvernement du Québec doit prendre une décision qui influencera l'avenir énergétique de la province : soit restaurer, soit fermer et démanteler la centrale Gentilly-2, la seule centrale nucléaire au Québec.

Pourquoi la fermeture ?

Le Québec n'est pas dépendant de la filière nucléaire puisqu'elle représente uniquement 1,91 % de l'électricité disponible au Québec en 2009. Avec la réfection de Gentilly-2, ce pourcentage passerait à 2,8 % selon les estimations d'Hydro-Québec. Or, dans le contexte où des surplus d'électricité sont prévus pour les dix années à venir, cette augmentation n'est pas nécessaire.

De plus, les risques pour la santé humaine et l'environnement liés à la production de cette énergie sont des facteurs trop importants et difficiles à contrôler pour que l'on poursuive dans cette voie. Le cycle de vie de l'énergie nucléaire, de l'extraction d'uranium à la gestion des déchets, comprend des risques pour la santé et l'environnement qui s'étendent sur des milliers d'années. En outre, il en coûte et en coûtera encore très cher de s'acharner à maintenir en vie cette filière énergétique controversée au Québec. D'ailleurs, les coûts astronomiques et imprévisibles des travaux de rénovation de la centrale militent à eux seuls pour la fin de l'aventure.

Privilégier l'énergie renouvelable

Pour le directeur du RNCREQ, Philippe Bourke, « le Québec peut compter sur un éventail de possibilités pour remplacer la production énergétique de Gentilly-2, que ce soit par l'efficacité énergétique ou par le développement des énergies renouvelables. Cette conversion serait bien plus gagnante à long terme pour les régions touchées par la fermeture de la centrale et pour l'ensemble du Québec. Une telle décision serait d'autant plus significative, qu'elle s'inscrirait dans le cadre de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous. » Évoquant les données d'un sondage récent réalisé par Léger-Marketing, il rappelle en outre que « 62 % des Québécois souhaitent que le gouvernement du Québec privilégie la production d'énergies renouvelables ».

Démanteler en toute sécurité

Le RNCREQ et les CRE prônent le démantèlement de la centrale avec un encadrement approprié. Le gouvernement du Québec doit non seulement planifier le plus rapidement possible la fin de l'aventure nucléaire – pour ne pas en faire porter le fardeau financier sur les générations futures – mais il doit aussi garantir que les opérations seront menées selon les normes les plus strictes en matière de précaution et de sécurité pour la santé et l'environnement. Il faut garder à l'esprit qu'il n'existe actuellement aucune solution de traitement des déchets nucléaires qui soit durable et sécuritaire.

Ces constats et réflexions sont détaillés dans un document, élaboré par le RNCREQ, qui présente les différents enjeux économiques, environnementaux et sur la santé de la production d'énergie nucléaire.

On peut le télécharger ici : http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/2012-05-04-Analyse_Nucleaire.pdf.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications
Bureau : 514 861-7022 poste 24
Cellulaire : 514 651-8236
annemarie.gagnon@rncreq.org